

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

BORDEREAU DES PRIX

Représentant du pouvoir adjudicateur

Monsieur Le Maire de Lennon

Objet du marché

TRAVAUX DE MODERNISATION DE LA VOIRIE COMMUNALE – PROGRAMME 2017

N° Prix	<u>Désignation du Prix et Prix unitaire en toutes lettres (Hors taxes)</u>	Prix unitaire en chiffres (HT)
1	<p><u>Enrobés 120 kg/m²</u></p> <p>Ce prix rémunère la fourniture, le transport et la mise en œuvre de béton bitumineux 0/10 sur chaussée à raison de 120 kg/m², comprenant le réglage, le nivellement, le compactage à chaud et toutes sujétions de mise en œuvre.</p> <p>La tonne :</p>	T
2	<p><u>Couche d'accrochage avant mise en oeuvre d'enrobés</u></p> <p>Ce prix rémunère : la fourniture, le transport et le répandage d'émulsion de bitume à raison de 300 grammes de bitume résiduel au mètre carré en couche d'ccrochage pour les enrobés.</p> <p>Le mètre carré :</p>	M ²
3	<p><u>Revêtement bicouche au bitume fluxé</u></p> <p>Ce prix rémunère :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La signalisation temporaire, - Le balayage et le grattage de la chaussée, - L'exécution d'un revêtement bicouche comprenant deux couches de bitume fluxé 80/100 avec un dosage total de 2.3 kg/m², le dopage dans la masse ou en surface, le gravillonnage en gravillons 6.3/10 lavé B1 à raison de 8 l/m² et en 4/6.3 lavé B1 à raison de 7 l/m², le compactage au compacteur à pneus, l'aspiration ou le balayage des rejets. <p>Ce prix comprend la fourniture, le transport, et le répandage de bitume fluxé, la fourniture, le chargement le transport et la mise en oeuvre de gravillons et s'applique au mètre carré de chaussée revêtue.</p> <p>Le mètre carré :</p>	M ²
4	<p><u>Rabotage chaussées et/ou engravures en rive ou transversales</u></p> <p>Ce prix rémunère :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La signalisation temporaire pendant les travaux et jusqu'à la mise en oeuvre des enrobés. - Le rabotage de chaussées et/ou engravures en rive ou transversales sur une profondeur moyenne inférieure ou égale à 5 cm, y compris aspiration, transport et mise en dépôt des matériaux. <p>Le mètre carré :</p>	M ²
5	<p><u>Revêtement tricouche 10/14 avec pré-gravillonnage</u></p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>Un pré gravillonnage à sec à raison de 6 l/m² de 10/14, un premier répandage d'émulsion de bitume à 60% à raison de 2 kg/m² suivi d'un gravillonnage 10/14 à raison de 8 l/m² et d'un cylindrage léger.</p> <p>Un deuxième répandage d'émulsion de bitume à 60% à raison de 2 kg/m² suivi d'un gravillonnage 6/10 à raison de 6 l/m² et d'un cylindrage poussé.</p> <p>Un troisième répandage d'émulsion de bitume à 60% à raison de 2 kg/m² suivi d'un gravillonnage 4/6 à raison de 6 l/m² et du cylindrage. Tous travaux préparatoires, fournitures, transport, sujétions et main d'oeuvre comprises. Le balayage des rejets sera réalisé dans les quinze jours après les travaux.</p> <p>Le mètre carré :</p>	M ²

6	<p><u>Découpe de chaussée</u></p> <p>Ce prix rémunère la découpe soignée du revêtement de chaussée existante comprenant toutes sujétions dues au raccordement de la chaussée neuve, et l'évacuation des produits en un lieu approprié.</p> <p>Le mètre :</p>	MI
7	<p><u>Grave 0/31,5</u></p> <p>Ce prix rémunère la fourniture, le transport et la mise en œuvre de grave 0/31,5 concassée et reconstituée en reprofilage et/ou couche de base. Il comprend également le réglage au profil désigné par le maître d'œuvre et le compactage à 97 % de l'optimum proctor modifié. Le matériau devra répondre aux caractéristiques définies dans le C.C.T.P.</p> <p>Volume mesuré après compactage.</p> <p>La tonne en place en place :</p>	T
8	<p><u>Réalisation de Point à Temps Automatique avec gravillons lavés 4/6,3 catégorie BII (norme XXP 18-540)</u></p> <p>Ce prix comprend l'amenée du matériel de mise en œuvre sur le premier chantier, le déplacement d'un chantier à un autre quelle soit la distance et le repliement de tout le matériel après exécution du dernier chantier, la protection des bordures, dispositifs de retenue, ouvrages riverains divers, tampons de regard, bouches à clé ainsi que tout accessoire de voirie, la fourniture du liant y compris le contrôle, le chargement du liant sur le lieu de stockage, son transport à pied d'œuvre quelque soit la distance, la fourniture et le transport des granulats sur une aire de stockage désignée par le Maître d'ouvrage y compris le contrôle et la protection des granulats sur les aires de stockage, la préparation des granulats, le dopage éventuel, la reprise sur stock des granulats, le transport à pied d'œuvre quelle que soit la distance, le répandage en rase campagne ou en traverse d'agglomération. La surface constatée à ce prix sera la surface des réparations. Ce prix comprend également le balayage systématique supplémentaire, le ramassage et l'évacuation des granulats non fixés après rejet, la signalisation de chantier (cf. à l'instruction du livre I huitième partie). Cette dernière sera maintenue pendant 48 heures, après l'exécution, à charge de l'entreprise.</p> <p>En cas de difficultés d'accès pour le matériel sur certaines voies (pente prononcée, courbe importante, voie étroite, ...), le PATA sera réalisé à l'aide d'une bouille équipée d'une lance et le gravillonnage se fera manuellement.</p> <p>Le calcul du prix unitaire s'exprime à la tonne de liant mise en œuvre. Ce prix intègre la quantité de granulats mise en œuvre par tonne de liant.</p> <p>La tonne :</p>	T
9	<p><u>Fourniture et pose de bordure P1</u></p> <p>Ce prix rémunère la fourniture et la pose de bordure de type P1 préfabriquée en béton de classe S+A, comprenant le terrassement en rigole supplémentaire sur fondation nouvelle ou existante, le compactage du fond de forme, toutes fournitures pour la confection de la semelle de 0,15 m d'épaisseur et de l'épaulement en béton dosé à 200 kg, le jointoiement au mortier à 500 kg, le réglage en alignement et en courbe, les sujétions supplémentaires pour la pose en bateaux, la confection d'un joint en matériau élastomère tous les 10 m</p> <p>Le mètre :</p>	MI

10	<u>Enrobés 100 kg/m²</u> Ce prix rémunère la fourniture, le transport et la mise en œuvre de béton bitumineux 0/10 sur chaussée à raison de 100 kg/m ² , comprenant le réglage, le nivellement, le compactage à chaud et toutes sujétions de mise en œuvre. La tonne :	T
-----------	--	----------

A _____, le

Le candidat

A Lennon, le

Le Maire de Lennon

Jean Luc VIGOUROUX